

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.124

L'An deux Mille Dix, le 1er avril à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 26 mars 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 26 mars 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. JARDONNET, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. GIRAUD représenté par Mme LECOMTE
Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO
M. POTENNEC représenté par Mme CHABANEAU
Mme WILLMANN représentée par M. QUENTIN

ETAIT ABSENT-EXCUSE : /

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

M. FILOCHE a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : Tarifs d'Occupation du domaine public à caractère commercial, à compter du 1^{er} mai 2010

RAPPORTEUR : M. COASSIN

VOTE : UNANIMITE

Il vous est proposé d'approuver les tarifs du domaine public comme suit :

I – KIOSQUES IMPLANTES SUR LE DOMAINE PUBLIC

Nouveau tarif 2010
3 665,00

- d'encaisser la recette correspondante au compte 7336 – Fonction 910 du Budget

* * * *

II – FOIRE A LA BROCANTE

	Nouveau tarif 2010
- le ml par jour	8,05

- d'encaisser la recette correspondante au compte 73365 – Fonction 911 du Budget

* * * *

III – ATTRACTIONS, VARIETES, CIRQUES

	Nouveau tarif 2010
(surface totale occupée par jour)	
1° - <u>CHAPITEAUX CIRQUES.....</u>	
§ hors saison (du 16/09/2010 au 14/06/2011)	
- Plus de 250 m ²	126,80
- Jusqu'à 500 m ²	245,40
- Jusqu'à 700 m ²	380,40
- De plus de 700 m ²	549,65
§ en saison (du 15/06/2010 au 15/09/2010)	
- Plus de 250 m ²	370,10
- Jusqu'à 500 m ²	740,30
- Jusqu'à 700 m ²	1 082,60
- De plus de 700 m ²	1 629,05
2° - <u>ATTRACTIONS, VARIETES</u>	
§ en saison (du 15/06/2010 au 15/09/2010)	
- Jusqu'à 100 m ²	56,60
- Jusqu'à 150 m ²	78,60
- Jusqu'à 200 m ²	92,75
- Jusqu'à 250 m ²	113,30

<p>- un chèque caution sera demandé à chaque réservation d'emplacement pour couvrir les frais éventuels de nettoyage du terrain et restitué deux jours après le départ, par le Trésorier Principal de ROYAN qui virera la somme libérée à un compte postal ou bancaire ouvert au nom du demandeur.</p>	
<p>Le montant sera de :</p>	
<p>- <u>Chapiteaux, Cirques.....</u></p>	
<p>§ du 16/09/2010 au 14/06/2011</p>	<p>350,00</p>
<p>§ du 15/06/2010 au 15/09/2010</p>	<p>870,00</p>
<p>- <u>Attractions, variétés</u></p>	
<p>§ du 15/06/2010 au 15/09/2010</p>	<p>175,00</p>

- d'encaisser la recette correspondante au compte 73368 – Fonction 911 du Budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission du Commerce,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

. de fixer les nouveaux tarifs d'Occupation du domaine public à caractère commercial, à compter du 1^{er} mai 2010, comme suit :

I – KIOSQUES IMPLANTES SUR LE DOMAINE PUBLIC

Nouveau tarif 2010
3 665,00

- d'encaisser la recette correspondante au compte 7336 – Fonction 910 du Budget

* * * *

II – FOIRE A LA BROCANTE

	Nouveau tarif 2010
- le ml par jour	8,05

- d'encaisser la recette correspondante au compte 73365 – Fonction 911 du Budget

* * * *

III – ATTRACTIONS, VARIETES, CIRQUES

	Nouveau tarif 2010
(surface totale occupée par jour)	
1° - <u>CHAPITEAUX CIRQUES.....</u>	
§ hors saison (du 16/09/2010 au 14/06/2011)	
- Plus de 250 m ²	126,80
- Jusqu'à 500 m ²	245,40
- Jusqu'à 700 m ²	380,40
- De plus de 700 m ²	549,65
§ en saison (du 15/06/2010 au 15/09/2010)	
- Plus de 250 m ²	370,10
- Jusqu'à 500 m ²	740,30
- Jusqu'à 700 m ²	1 082,60
- De plus de 700 m ²	1 629,05
2° - <u>ATTRACTIONS, VARIETES</u>	
§ en saison (du 15/06/2010 au 15/09/2010)	
- Jusqu'à 100 m ²	56,60
- Jusqu'à 150 m ²	78,60
- Jusqu'à 200 m ²	92,75
- Jusqu'à 250 m ²	113,30
<p><i>- un chèque caution sera demandé à chaque réservation d'emplacement pour couvrir les frais éventuels de nettoyage du terrain et restitué deux jours après le départ, par le Trésorier Principal de ROYAN qui virera la somme libérée à un compte postal ou bancaire ouvert au nom du demandeur.</i></p> <p>Le montant sera de :</p>	
- <u>Chapiteaux, Cirques.....</u>	
§ du 16/09/2010 au 14/06/2011	350,00
§ du 15/06/2010 au 15/09/2010	870,00
- <u>Attractions, variétés</u>	
§ du 15/06/2010 au 15/09/2010	175,00

- d'encaisser la recette correspondante au compte 73368 – Fonction 911 du Budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 avril 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD